

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 100

3 mars 1997

SOMMAIRE

Activ Hôtel-Management S.A., Luxembourg ... page	4799	(G.) Mana, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4754
AG für Ausbildungsforschung S.A., Luxembourg	4800	Mariva Holding S.A., Luxembourg	4759
A.J.H., S.C.I., Schifflange	4785	Marode S.A., Luxembourg	4760
Andava Holding S.A., Luxembourg	4773	Matilux S.A., Walferdange	4761
Banque Continentale du Luxembourg S.A., Luxembg	4774	Memie S.A., Luxembourg	4760, 4761
Cafina S.A., Luxembourg	4772	Misr Trading Corporation S.A., Luxembourg	4763
Carassin Investments S.A., Luxembourg	4777, 4779	Moneyflow Conseil S.A., Luxembourg	4762
Challenger Réassurance S.A., Luxembourg	4795	Moneyflow, Sicav, Luxembourg	4761
Compagnie Financière S.A., Luxembourg	4799	New Capital Holding S.A., Luxembourg	4763
Créa Luxembourg S.A., Luxembourg	4782, 4785	New Concept Holding S.A., Luxembourg	4762
Electricité Reckinger-Bock, S.à r.l., Rollingen/Mersch	4775	Nicol Europe S.A., Luxembourg	4763
E.S. Invest S.A., Luxembourg-Strassen	4780	Novag International S.A., Luxembourg	4764
Eurotour 2000 S.A., Luxembourg	4787	Osi Systems (Luxembourg) S.A., Luxembourg	4764
Fidessa, S.à r.l., Luxembourg	4795	Pama, S.à r.l., Luxembourg	4764
Findel Finance S.A., Luxembourg	4754	Paribas-Rente Conseil S.A., Luxembourg	4765
Fondation Journalistes en Europe, Luxembourg	4771	Pariter Holding S.A., Luxembourg	4764
Fontaine S.A.H., Luxembourg	4792	Parvin S.A., Luxembourg	4766
Fototype S.A., Luxembourg	4754	Petit Jos et Fils, S.à r.l., Munsbach	4764
Gan Frères, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4754	Poliplast S.A., Luxembourg	4765
Gesellschaft für Technologie & Handel mbH, Luxem-		Premaman-Luxembourg S.A., Luxembourg	4765
bourg	4755	Presss, S.à r.l., Grevenmacher	4766
Golf Gaichel, S.à r.l., Gaichel/Eischen	4755	Presss 2, S.à r.l., Grevenmacher	4766
Health Maintenance Systems (HMS) Holding S.A.,		Privilège Holding S.A., Luxembourg	4767
Luxembourg	4756	Propcons S.A., Luxembourg	4766
Heintz Van Landewyck, S.à r.l., Luxembourg	4755	Provider Holdings S.A., Luxembourg	4764, 4765
Hôtel Gaichel, S.à r.l., Gaichel	4755	P + S International S.A.H., Luxembourg	4767
I.A.I., Investments and Actions in Industry S.A., Luxem-		Reg S.A., Luxembourg	4767
bourg	4756	Rheinhold & Mahla, S.à r.l., Luxembourg	4767
Immobilière Cipriani S.A., Luxembourg	4756	Rigel Engineering S.A., Luxembourg	4768
Immosan S.A., Luxembourg	4757	R.L. Resources S.A., Luxembourg	4769
Impress, S.à r.l., Grevenmacher	4757	Roumaninvest S.A., Luxembourg	4768
INTED, International Environment Depollution S.A.,		Saar-Lor-Lux, S.à r.l., Luxembourg	4769
Luxembourg	4757	Salaison Weffling et Cie, S.à r.l., Wecker	4768
Intercontinent Carriers S.A., Luxembourg	4756, 4757	Sidertubes S.A., Luxembourg	4769, 4770
Internationale Geschäftsvermittlungs GmbH, Luxem-		Simon-Diasol Opérations S.A., Luxembourg	4769
bourg	4755	Société Holding Pelmo S.A., Luxembourg	4770
Internet S.A., Luxembourg	4758	Société Luxembourgeoise de Placements S.A., Luxem-	
Invest Adco S.A.H., Luxembourg	4772	bourg	4771
I.R.E.T. S.A., Luxembourg	4759	Sonico Holding S.A.	4771
Ivorlux S.A., Luxembourg	4757	Starfive S.A., Luxembourg	4772
Kimmer-Roll, S.à r.l., Luxembourg	4760	Stratinvest Holding S.A., Luxembourg	4774, 4775
(Johann Peter) Lay, S.à r.l., Wasserbillig	4759	3 Suisses de Re S.A., Luxembourg	4779
Luxera Holding S.A., Luxembourg	4760	Tecservice S.A., Walferdange	4771
Lux Service S.A., Roodt-sur-Syre	4759	Topvel Holding S.A., Luxembourg	4771
Maaseycken-Lux Holding S.A., Luxembourg	4758	Topvel Investments S.A., Luxembourg	4772
(The) Maharajah Food Corporation Limited S.A., Lu-		Vertloisirs S.A., Walferdange	4773
xembourg	4773, 4774	Wagner Garage S.A., Howald	4775
Maison Stemper, S.à r.l., Mersch	4760	Waiko International S.A., Luxembourg	4782

FINDEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 25.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour la S.A. FINDEL FINANCE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(45411/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

FINDEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 25.193.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 1996

Conseil d'administration:

- Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur François Peusch, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 11 juin 1996.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 81, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(45412/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

FOTOTYPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 13, rue du Fort Bourbon.
R. C. Luxembourg B 16.302.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG
Signature

(45415/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

G. MANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 12.530.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1996, vol. 305, fol. 6, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1996.

Signature.

(45416/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

GAN FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 225, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Mersch, le 11 décembre 1996, vol. 122, fol. 51, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(45417/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

GESELLSCHAFT FÜR TECHNOLOGIE & HANDEL mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 29, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 26.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour la GESELLSCHAFT FÜR TECHNOLOGIE & HANDEL mbH
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(45418/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

GOLF GAICHEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Gaichel/Eischen.
R. C. Luxembourg B 31.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour la S.à r.l. GOLF GAICHEL
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(45419/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

HEINTZ VAN LANDEWYCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.190.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

C. Wiroth G. Arendt
Fondé de pouvoir Fondé de pouvoir

(45421/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

HEINTZ VAN LANDEWYCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.190.

Le bilan consolidé du groupe au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

C. Wiroth G. Arendt
Fondé de pouvoir Fondé de pouvoir

(45422/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

HOTEL GAICHEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Gaichel.
R. C. Luxembourg B 21.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour la S.à r.l. HOTEL GAICHEL
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(45423/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

INTERNATIONALE GESCHÄFTSVERMITTLUNGS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.831.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

(45434/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

HEALTH MAINTENANCE SYSTEMS (HMS) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 56.980.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 novembre 1996

Monsieur Bernard Ewen est nommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45420/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

I.A.I., INVESTMENTS AND ACTIONS IN INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 38.179.

Le bilan au 6 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN LUXEMBOURG

Signature

(45424/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

IMMOBILIERE CIPRIANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.524.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour IMMOBILIERE CIPRIANI S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

(45426/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

IMMOBILIERE CIPRIANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.524.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 3 avril 1996, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Guy Fasbender, employé de banque, Vlessart;
- Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, Roodt-sur-Syre;
- Madame Francine Herkes, employée de banque, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé de banque, Wecker.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour IMMOBILIERE CIPRIANI S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45427/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

INTERCONTINENT CARRIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 25.222.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(45432/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

INTERCONTINENT CARRIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 25.222.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 4 décembre 1996:

- les comptes pour la période financière du 1^{er} janvier 1995 au 30 juin 1996 sont approuvés à l'unanimité;
- le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45433/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

IMMOSAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.693.

Projet de fusion, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour la Société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

(45428/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

IMPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 30, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 43.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour la S.à r.l. IMPRESS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(45429/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

IVORLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 37.181.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Signature.

(45438/587/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

INTED, INTERNATIONAL ENVIRONMENT DEPOLLUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 161, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.266.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 novembre 1996

Le conseil d'administration de la société INTED S.A. de Wyoming U.S.A. s'est réuni à l'adresse suivante: 161, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, le 22 novembre 1996 à 15.00 heures.

L'assemblée a été convoquée par Monsieur Racy Edmond, président du conseil d'administration.

Le président constate que sont présents à la réunion:

- M. Racy Edmond, président et administrateur-délégué;
- M. Bonvoisin Lucien, vice-président et administrateur;
- M. Pedro Dos Santos, secrétaire.

M. Malaria Bernard, excusé en la circonstance.

Le président déclare que le quorum est atteint et que le conseil d'administration peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que le conseil d'administration s'est réuni pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Révocation du trésorier administrateur, M. Malaria Bernard et conséquences induites, puis il ouvre les débats.

Personne, ensuite, ne souhaitant prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour:

Première résolution

Le président ayant constaté un manque de confiance à l'égard du trésorier administrateur M. Malaria Bernard, il propose sa révocation à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Compte tenu de cette décision et pour préserver les intérêts de la société, le président propose d'adresser ce jour même, l'annulation du pouvoir de décision et de signature accordé à M. Malaria, le 1^{er} octobre 1996, par une lettre recommandée dont le talon d'envoi sera joint au présent procès-verbal avec l'annulation du pouvoir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En attendant le remplacement éventuel du trésorier, le président propose que cette fonction de trésorier soit temporairement assurée par lui-même afin de permettre la poursuite normale des activités de la société, jusqu'à la mise en place d'un éventuel nouvel administrateur-trésorier.

Quatrième résolution

Compte tenu de l'importance des documents et divers éléments remis à titre confidentiel pour l'exercice de sa fonction à M. Malaria, le président propose - et/ou prendra l'assistance de toute entité juridique adéquate - afin de faire restituer cesdits documents et éléments à la société.

L'engagement de confidentialité signé par M. Malaria sera éventuellement mis en jeu si nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Le président propose que seule la signature conjointe du président et du vice-président soit valable pour tout acte de nature bancaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Le président charge le secrétaire:

- de procéder à l'enregistrement légal du présent procès-verbal auprès des administrations concernées afin d'être parfaitement en règle;
- de procéder à toutes mises à jour de tous documents excluants M. Malaria;
- de prendre toutes dispositions et de donner toutes instructions afin de préserver les intérêts et informations de la société aux seuls administrateurs en poste.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre affaire ne nécessitant une action ou une résolution du conseil d'administration, sur motion en bonne et due forme, la séance est levée à 16.00 heures.

Fait à Luxembourg en trois originaux dont un pour les registres de la société, le 22 novembre 1996.

E. Racy	L. Bonvoisin	P. Dos Santos
<i>Le président</i>	<i>Le vice-président</i>	<i>Le secrétaire</i>

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45431/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

INTERNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 43.587.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 5 décembre 1996, vol. 256, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(45435/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

MAASEYCKEN-LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.142.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

(45443/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

I.R.E.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.116.

Assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 1996

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'administration

- Monsieur Angeli Pascal, administrateur-délégué;
- Monsieur Emmanuel Mathis;
- Monsieur Jos Wilwert.

Commissaire aux comptes

- API SOCIETE FIDUCIAIRE API S.A., L-1724 Luxembourg.

Siège social

9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour extrait conforme
I.R.E.T. S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45437/588/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

JOHANN PETER LAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour la S.à r.l. JOHANN PETER LAY
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(45439/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

LUX SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6913 Roodt/Syre, 35, rue A. Hoffmann.
R. C. Luxembourg B 29.451.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 1996

Monsieur Henri Biermann, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Roodt-sur-Syre est nommé administrateur en remplacement de Madame Marie-Thérèse Sinner, administrateur démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Les organes de la société se composent dorénavant comme suit:

- Mademoiselle Isabelle Biermann, administrateur-délégué;
- Mademoiselle Françoise Biermann, administrateur;
- Monsieur Henri Biermann, administrateur;
- Monsieur Claude Cahen, commissaire aux comptes.

Pour réquisition et publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45442/502/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

MARIVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.260.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 57, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Signature.

(45445/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

KIMMER-ROLL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 59, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 42.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Mersch, le 11 décembre 1996, vol. 122, fol. 51, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

(45440/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

LUXERA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 28.926.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG
Signature

(45441/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

MAISON STEMPER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7500 Mersch, 2, Um lecker.
R. C. Luxembourg B 10.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Mersch, le 11 décembre 1996, vol. 122, fol. 51, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
P. Besch

(45444/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

MARODE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.470.

The balance sheet as at October 31, 1996, registered in Luxembourg, on December 11, 1996, vol. 487, fol. 60, case 3, has been deposited at Trade Register of Luxembourg, on December 19, 1996.

For publication in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, December 18, 1996.

(45446/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

MEMIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.714.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem,

agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme MEMIE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par la notaire instrumentant le 29 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 364 du 30 juillet 1996;

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration prise par lettre circulaire, dont un exemplaire du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1) La société MEMIE S.A. a un capital souscrit et entièrement libéré d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

2) Suivant l'article 3 des statuts, le capital autorisé de la société est fixé à quatre-vingts millions de francs luxembourgeois (80.000.000,- LUF), représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Des pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, aux conditions et modalités qu'il fixera, le Conseil d'Administration étant autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et à émettre les nouvelles actions avec ou sans prime d'émission.

Par décision prise par lettre circulaire, le Conseil d'Administration a résolu d'augmenter le capital social à concurrence de huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (8.500.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), par la création de huit mille cinq cents (8.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, conférant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les huit mille cinq cents (8.500) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par incorporation de créances certaines, liquides et exigibles.

La comparante remet notamment au notaire instrumentant un exemplaire du rapport de Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, daté du 25 novembre 1996, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

3) Suite à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 3 (alinéa 1^{er}) des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 130.000,- francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Faber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 1996, vol. 459, fol. 40, case 7. – Reçu 85.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 décembre 1996.

A. Lentz.

(45448/221/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

MEMIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.714.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 décembre 1996.

A. Lentz.

(45449/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

MATILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 38.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 87, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

ARTHUR ANDERSEN S.C.

Signature

(45447/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

MONEYFLOW, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.384.

Les comptes annuels au 31 octobre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 78, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Signatures.

(45452/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

MONEYFLOW, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.384.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société
le jeudi 12 décembre 1996 à 11.00 heures*

Résolution 6

L'Assemblée approuve la nomination de M. Charles Hamer en qualité d'Administrateur de la Société en remplacement de M. Jean Peynichou, démissionnaire pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 1998 ou lors de la fusion de la Société avec PARVEST.

Résolution 7

L'Assemblée renouvelle, à l'unanimité, le mandat de M. R. Greindl, Administrateur sortant désigné par tirage au sort conformément à l'article 12 des statuts pour un terme de six ans devant expirer au plus tard à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2002 ou lors de la fusion de la Société avec PARVEST.

Résolution 8

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat de COOPERS & LYBRAND SC, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 1997 ou lors de la fusion de la SICAV MONEYFLOW avec la SICAV PARVEST.

Pour copie conforme
D. Pacci
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45453/009/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

MONEYFLOW CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.402.

Les comptes annuels au 30 septembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 78, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Signatures.

(45454/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

MONEYFLOW CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.402.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 novembre 1996 à 11.00 heures

- L'Assemblée approuve, à l'unanimité, la nomination par le Conseil d'Administration du 28 août 1996 de M. Charles Hamer en remplacement de M. Jean Peynichou, démissionnaire. M. Hamer terminera le mandat de M. Peynichou, venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

- L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat du Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 1997.

Pour copie conforme
B. Davister Ch. Hamer
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45455/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

NEW CONCEPT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.996.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Signature.

(45458/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

MISR TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 54.529.

A compter de ce jour l'adresse du siège social de la société est transféré au 20, rue de Hollerich à L-1740 Luxembourg.

L'ensemble de la correspondance doit donc être maintenant libellée à l'adresse ci-dessus indiquée à l'attention de Monsieur Fouad Kamel Fahmy-Hanna, Administrateur-délégué.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

F. K. Fahmy-Hanna
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(45450/674/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

MISR TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 54.529.

Par la présente, le gérant démissionne, à compter de ce jour, de son mandat de Commissaire aux comptes de la société citée en référence, fonction à laquelle il a été nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 1996.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Signature
Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(45451/674/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

NEW CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 47.567.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG
Signature

(45456/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

NEW CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 47.567.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG
Signature

(45457/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

NICOL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R. C. Luxembourg B 10.624.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Signature.

(45459/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

NOVAG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.204.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour NOVAG INTERNATIONAL S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

(45460/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

OSI SYSTEMS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 36.961.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Signature.

(45462/587/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

PAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 6, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 26.067.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour la Société
FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(45463/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

PARITER HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.951.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 57, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Signature.

(45466/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

PETIT JOS ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5374 Munsbach, 73, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 18.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour la S.à r.l. PETIT JOS ET FILS
FIDUCIAIRE CENTRALE
DU LUXEMBOURG

(45470/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 40.480.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(45477/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 40.480.

Par décision de l'assemblée générale ajournée du 12 décembre 1996,
– les comptes annuels au 30 juin 1996 sont approuvés à l'unanimité;
– le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 12 décembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45478/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

PARIBAS-RENTE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.404.

Les comptes annuels au 30 septembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 78, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Signatures.

(45464/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

PARIBAS-RENTE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.404.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 novembre 1996 à 10.00 heures
- L'Assemblée approuve, à l'unanimité, la nomination par le Conseil d'Administration du 28 août 1996 de M. Charles Hamer en remplacement de M. Jean Peynichou, démissionnaire. M. Charles Hamer terminera le mandat de M. Jean Peynichou venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.
- L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat du Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 1997.

Pour copie conforme
B. Davister Ch. Hamer
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45465/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

POLIPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(45471/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

PREMAMAN-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour PREMAMAN-LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(45472/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

PARVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.858.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Signature.

(45467/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

PARVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.858.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Parvin S.A. qui s'est tenue le 22 novembre 1996

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de PARVIN S.A. (la Société), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - report à nouveau de la perte de CHF 13.680,50.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

A. Slinger

Présidente de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(45468/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

PRESSS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 30, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 29.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour PRESSS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(45473/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

PRESSS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 30, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 43.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour PRESSS 2, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(45474/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

PROPCONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.539.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme PROPCONS S.A., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6H, route de Trèves, constituée suivant acte notarié reçu en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C, n° 148 du 25 mars 1996 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le n° 53.539, tenue en date du 3 juin 1996 et enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1996, vol. 305, fol. 3, case 7, que Monsieur Claude Mack, employé privé, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué de la société avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18 décembre 1996.

J. Elvinger
Notaire

(45476/211/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

PRIVILEGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.993.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

(45475/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

P + S INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 73, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Signature.

(45479/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

P + S INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 73, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Signature.

(45480/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

RHEINHOLD & MAHLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(45483/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

REG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 39.003.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

– Monsieur Jean-Marc Jorand, gestionnaire, demeurant à Genève, Suisse, ci-après désigné par «le comparant»,

ici représenté par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 17 octobre 1996, ci-annexée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

– La société anonyme REG S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39.003, a été constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 215 du 21 mai 1992.

– Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

– Le comparant a acquis toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société.

– Le comparant, détenant toutes les actions de la société, a déclaré au notaire instrumentant qu'il a décidé irrévocablement:

- de dissoudre et de mettre la société en liquidation avec effet immédiat;
- de désigner le comparant comme liquidateur.

– Le comparant, en sa capacité de liquidateur de la société, déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de la société en liquidation ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'en conséquence, l'activité de liquidation a été terminée, et que

– tous les actifs restants sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, lequel est investi ainsi de tout l'actif.

Le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus.

– En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin, et est déclarée clôturée, la société ayant disparu et cessé d'exister.

– Comme conséquence de ce qui précède, les actions au porteur ont été annulées par lacération en présence du notaire instrumentant.

– Les livres et documents de la société seront conservés à Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, pendant cinq ans. Pour les publications et les dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Rochas, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 94S, fol. 93, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

R. Neuman.

(45482/226/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

RIGEL ENGINEERING S.A., Société Anonyme, succursale de Luxembourg.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.060.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du responsable de la succursale que le siège de la société est transféré à L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 73, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45484/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

ROUMANINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 42.986.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(45486/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

SALAISSON WEFFLING ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 30, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 24.175.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

(45488/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

SAAR-LOR-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 27.653.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(45487/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

R.L. RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.386.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du conseil d'administration du 12 décembre 1996, que Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelage, a été nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur R. Rolf Larsen.

Monsieur Henri Grisius terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 12 décembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45485/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

SIMON-DIASOL OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.
R. C. Luxembourg B 29.669.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(45493/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

SIDERTUBES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.179.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIDERTUBES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 13.179, constituée suivant acte notarié en date du 30 juillet 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 211 du 7 novembre 1975 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire sous signé en date du 24 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 39 du 7 février 1991.

L'Assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Sébastien Dehareng, employé privé, demeurant à Stavelot (Belgique),

qui désigne comme secrétaire, Madame Myriam Mottard, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Aubange (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Isabelle Schul, employée privée, demeurant à Aubange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'article 8 des statuts en vue de fixer l'assemblée générale annuelle au quatrième jeudi du mois d'octobre.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au quatrième jeudi du mois d'octobre et de modifier l'article 8 des statuts, en conséquence, comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième jeudi du mois d'octobre à dix heures à Luxembourg, au siège social, ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations. Si telle date est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Dehareng, M. Mottard, I. Schul, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 94S, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

F. Baden.

(45491/200/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

SIDERTUBES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 13.179.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

F. Baden.

(45492/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

SOCIETE HOLDING PELMO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.149.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Signature.

(45496/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

SOCIETE HOLDING PELMO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.149.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 novembre 1996
à Luxembourg*

L'assemblée ratifie la nomination par le conseil d'administration du 2 janvier 1996 de Monsieur Jacques Tordoor, demeurant à Steinfort, 70, rue de Hobscheid, au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Paul Lenoir, administrateur décédé, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(45497/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

STARFIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.200.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(45499/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

STARFIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.200.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue en date du 12 décembre 1996, que: Monsieur Alessandro Boccardo, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (Suisse), et Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, ont été nommés nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, Madame Geneviève Pache et Madame Liliane Melchior-Giampellegrini.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 12 décembre 1996.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45500/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

TOPVEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.992.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

(45511/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

**INVEST ADCO S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. TRANSBORDER HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 19 novembre 1996, enregistré à Capellen en date du 21 novembre 1996, volume 408, folio 54, case 5,

que l'assemblée générale a décidé de modifier le nom de la société en INVEST ADCO S.A. Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de INVEST ADCO S.A.».

Capellen, le 29 novembre 1996.

Pour extrait conforme

Aloyse Biel

notaire

(45512/203/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

CAFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.317.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 90, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Signature.

(45577/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

VERTLOISIRS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 38.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 87, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

(45515/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

ANDAVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.168.

Monsieur Boris A. Berezovsky a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} novembre 1996.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour ANDAVA HOLDING S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 94, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45561/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

THE MAHARAJAH FOOD CORPORATION LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.822.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Signature.

(45506/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

THE MAHARAJAH FOOD CORPORATION LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.822.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 22 novembre 1996

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de THE MAHARAJAH FOOD CORPORATION LIMITED S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1994;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1994;
- d'affecter les résultats comme suit:
- report à nouveau de la perte de USD 1.028.833,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1994.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

A. Slinger,
Présidente de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(45507/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

THE MAHARAJAH FOOD CORPORATION LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.822.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Signature.

(45508/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

THE MAHARAJAH FOOD CORPORATION LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.822.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 25 novembre 1996

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de THE MAHARAJAH FOOD CORPORATION LIMITED S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995;
- d'affecter les résultats comme suit:
- report à nouveau de la perte de USD 1.024.428,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 25 novembre 1996.

A. Slinger,
Présidente de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(45509/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

BANQUE CONTINENTALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 7.703.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 octobre 1996

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de démission de son mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre Bruneau de La Salle. Quitus de son mandat sera demandé lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait certifié conforme
Signature Signature
Vice-Président Président

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45563/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

STRATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 24.254.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

(45501/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

STRATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 24.254.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 17 octobre 1995 à Luxembourg

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 30 juin 1995 sont approuvés.

MM. Jean Hamilius, Michel Ducros, Patrick Losch, Carlo Rock et Michel Welter obtiennent décharge de l'Assemblée pour l'exercice de leur mandat d'administrateur durant l'exercice social clôturant au 30 juin 1995.

Monsieur Marc Muller, commissaire aux comptes, obtient également décharge de l'assemblée.

Monsieur Marc Giorgetti, industriel, demeurant à Dondelange, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Michel Welter. Monsieur Giorgetti terminera le mandat de son prédécesseur.

Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, est nommé nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de Marc Muller. Monsieur Faber terminera le mandat de son prédécesseur.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant au 30 juin 1996.

Pour extrait sincère et conforme
STRATINVEST HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 86, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45502/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

STRATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 24.254.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

(45503/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

STRATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 24.254.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 21 octobre 1996 à Luxembourg

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 30 juin 1996 sont approuvés.

MM. Jean Hamilius, Michel Ducros, Patrick Losch, Carlo Rock et Marc Giorgetti obtiennent décharge de l'Assemblée pour l'exercice de leur mandat d'administrateur durant l'exercice social clôturant au 30 juin 1996.

Monsieur Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, obtient également décharge de l'assemblée.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une durée de trois ans et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant au 30 juin 1999.

Extrait sincère et conforme
Pour Publication
STRATINVEST HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 86, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45504/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

WAGNER GARAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald, 5, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 44.028.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 3 octobre 1996 à Howald, 5, rue des Bruyères, a pris la résolution suivante:

- Madame Gabriele Hau, employée privée, demeurant à D-54320 Waldrach, Beim Heiligenhäuschen a été révoquée avec effet immédiat; il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 64, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(45516/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

ELECTRICITE RECKINGER-BOCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, 149A, route de Luxembourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fränk Reckinger, maître-électricien, demeurant à L-7540 Rollingen/Mersch, 149A, route de Luxembourg,

2.- Madame Isabelle Reckinger-Bock, sans état particulier, demeurant à L-7540 Rollingen/Mersch, 149A, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier d'électricien et d'installateur de système d'alarme et de sécurité, avec vente des articles de la branche, de cuisines incorporées, d'articles électroniques et d'articles électroménagers.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La société prend la dénomination de ELECTRICITE RECKINGER-BOCK, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Rollingen/Mersch. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Fränk Reckinger, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Madame Isabelle Reckinger-Bock, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum par l'assemblée générale des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trente mille francs (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

– Monsieur Fränk Reckinger, prénommé.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-7540 Rollingen/Mersch, 149A, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Reckinger, I. Reckinger-Bock, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 1996, vol. 400, fol. 83, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 décembre 1996.

E. Schroeder.

(45526/228/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

CARASSIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) CORPEN INVESTMENTS LTD, avec siège social à 35B, Leeson Place, Dublin 2 (Ireland),
 - 2) SAROSA INVESTMENTS LTD, avec siège social à 38B, Leeson Place, Dublin 2 (Ireland),
- toutes les deux ici représentées par Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Tintigny (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 22 novembre 1996.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CARASSIN INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la Loi.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une société de participations financières.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C, Recueil Spécial. La durée ou l'étendue de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par l'assemblée générale, en ce qui concerne la partie du capital qui à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes. Le Conseil est également autorisé à et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois d'avril à quatorze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 1996.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1997.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) CORPEN INVESTMENTS LTD, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) SAROSA INVESTMENTS LTD, préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille (55.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald,
 - b) CORPEN INVESTMENTS LTD, préqualifiée,
 - c) SAROSA INVESTMENTS LTD, préqualifiée.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Franck Mc Carroll, conseiller fiscal, demeurant à Dublin (Irlande).
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer Monsieur Peter Vansant, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué laquelle aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.L. Schul, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 94S, fol. 90, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

A. Schwachtgen.

(45522/230/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

CARASSIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Réunion du conseil d'administration

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts de la susdite société, ainsi qu'à l'autorisation préalable donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 1996, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont élu Monsieur Peter Vansant aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

SAROSA INVESTMENTS LTD CORPEN INVESTMENTS LTD P. Vansant

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 94S, fol. 90, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

A. Schwachtgen.

(45523/230/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

3 SUISSSES DE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.190.

Le bilan au 29 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 90, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Signature.

(45550/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

E.S. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg-Strassen,

2.- Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg-Strassen.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**Art 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de E.S. INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Strassen.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant aue Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille francs belges (1.500.000,- BEF), représenté par mille cinq cents (1.500) actions de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, pour le porter de son montant actuel à cinq millions de francs belges (5.000.000,- BEF), le cas échéant par l'émission d'actions, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment dans la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement de toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mars, à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves, autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer, peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Thierry Schmit, prénommé, mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	1.499
2.- Monsieur Paul Albrecht, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: mille cinq cents actions	1.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille francs belges (1.500.000,- BEF) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs (70.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Thierry Schmit, prénommé.
- b) Monsieur Paul Albrecht, prénommé.
- c) Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, Luxembourg-Strassen.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

- FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, Luxembourg.

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2002.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, P. Albrecht, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 décembre 1996, vol. 400, fol. 80, case 6. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 décembre 1996.

E. Schroeder.

(45527/228/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

WAIKO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 49.333.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour la Société

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(45517/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1996.

CREA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CYMES HOLDINGS INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Claude Schmit, directeur de banque, demeurant à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 novembre 1996.

2) REDTAM CONSULTANTS S.A., société de droit des Bahamas, ayant son siège social à Nassau (Bahamas),

ici représentée par Monsieur Claude Schmit, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 novembre 1996,

lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de CREA LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exercice de représentations commerciales en tout genre, toutes activités d'import-export, de prospection commerciale et de marketing, la prestation de conseil en gestion et le développement d'entreprise de tout genre, le développement, l'acquisition et l'exploitation de brevets, licences et concessions.

La Société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission obligatoire.

Elle peut exercer des mandats d'administrateur dans toute société.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à trente millions (30.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription.

Le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes. Le Conseil est également autorisé à et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 1996.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra le premier lundi du mois de juin 1997 à onze heures.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) CYMES HOLDINGS INC., prénommée, mille actions	1.000
2) REDTAM CONSULTANTS S.A., prénommée, deux cent cinquante actions	250
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille (55.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, par leur mandataire, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean-Raymond Peters, architecte, demeurant à Kayl;

b) Monsieur Frédéric Feltus, employé privé, demeurant à Bridel;

c) Monsieur Patrick Leclerc, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société T.R.G. REVISEURS S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1997.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature pour toutes les affaires relatives à la gestion journalière.

6) Le siège de la Société est fixé à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Schmit, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 94S, fol. 77, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

A. Schwachtgen.

(45524/230/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

CREA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 novembre 1996

Présents: Monsieur Jean-Raymond Peters, président,
Monsieur Frédéric Feltus, administrateur,
Monsieur Patrick Leclerc, administrateur.

Ordre du jour:

- Nomination d'un administrateur-délégué;
- Divers.

Après discussion exhaustive sur les points portés à l'ordre du jour, le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

Résolution unique

Le Conseil décide de nommer Monsieur Jean-Raymond Peters en qualité d'administrateur-délégué qui aura tout pouvoir pour engager valablement la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

P. Leclerc F. Feltus J.-R. Peters
Administrateur Administrateur Président

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 94S, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

A. Schwachtgen.

(45524/230/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

A.J.H., S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Pierre Tel, administrateur de sociétés, et son épouse,
- 2) Madame Claudie Presotto, administrateur de sociétés, les deux demeurant à Luxembourg, tous les deux ici représentés par Madame Sophie Tel, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 3 décembre 1996, lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités, ont prié le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société civile immobilière qu'ils ont déclaré constituer, et dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

I. Objet - Dénomination - Durée - Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait acquérir. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

Art. 2. La société prend la dénomination de A.J.H., S.C.I.

Art. 3. La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de ce jour.

Elle pourra être prorogée pour une durée indéterminée par décision unanime de tous les sociétaires ou leurs ayants droit.

Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est à Schifflange.

II. Apports - Capital social - Cession des parts - Droits des associés

Art. 5. Il est créé cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de leur apport:

1) Monsieur Pierre Tel, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Madame Claudie Presotto, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Le fonds social de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-) francs a été mis en espèces à la disposition de la société ainsi que les sociétaires le reconnaissent.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts sont librement cessibles entre sociétaires.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les sociétaires sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les sociétaires sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, les sociétaires devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les sociétaires, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs sociétaires, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers du sociétaire ou des sociétaires décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs sociétaires ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres sociétaires, à l'exclusion du ou des sociétaires en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par mandataire commun pris parmi les autres sociétaires.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions pris par l'assemblée générale.

IV. Administration de la société

Art. 10. L'administration et la gestion de la société sont exercées conjointement par les sociétaires.

Art. 11. La gestion journalière de la société peut cependant être confiée à l'un des sociétaires qui représentera alors la société vis-à-vis des tiers.

Art. 12. Chacun des sociétaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société. Les sociétaires peuvent cependant nommer un des leurs qui exercera le droit de surveillance et de contrôle en leurs lieu et place.

V. Assemblée générale

Art. 13. Les sociétaires se réunissent en assemblée générale extraordinaire chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois l'an en assemblée ordinaire pour l'examen des comptes de la société.

Toute assemblée doit se tenir dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par l'un quelconque des sociétaires.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire procède à l'examen des affaires sociales, et discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère et vote sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

Art. 15. Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêt entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un des sociétaires dont les attributions seront fixées par les sociétaires réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire peut cependant décider à la majorité des voix que la liquidation sera confiée à un homme de l'art non sociétaire.

Assemblée extraordinaire

Et à l'instant les sociétaires, représentant l'intégralité des parts d'intérêts, se sont réunis en assemblée et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Madame Sophie Tel, préqualifiée, est chargée de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de la représenter vis-à-vis des tiers.
- 2) Le siège de la société est établi à L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.

Frais

Les dépenses, frais, charges et rémunérations qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute, les états civils indiqués ayant été certifiés par le notaire d'après les cartes d'identité respectivement passeport.

Signé: S. Tel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 94S, fol. 92, case 12. – Reçu 1.000 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

A. Schwachtgen.

(45521/230/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

EUROTOUR 2000 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

—
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the sixteenth of December.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. OLD COURT FINANCE LIMITED, a company organized under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Road Town, Tortola, hereby represented by Mr Eric Vanderkerken, private employee, residing in Rumelange and Mr Gilles Jacquet, private employee, residing in B-Athus, by virtue of a proxy delivered on April 1st, 1996;

2. CASTLE GREEN INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, a company organized under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Road Town, Tortola, hereby represented by Mr Eric Vanderkerken, prenamed and Mr Gilles Jacquet, prenamed, by virtue of a proxy delivered on April 1st, 1996.

The prenamed proxies, signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of EUROTOUR 2000 S.A.

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public. The corporation may however participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies and by article two hundred and nine of the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended.

Art. 3. The authorized capital is fixed at twenty-five million Luxembourg francs (25,000,000.- LUF) consisting of twenty-five thousand (25,000) shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) per share.

The subscribed capital is set at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) consisting of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) per share, which have been entirely paid in.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of these articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Monday of June at 2.30 p.m. and for the first time in nineteen hundred and ninety-eight.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of the shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The corporation will be bound by the joint signatures of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 11. The operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, nineteen hundred and ninety-seven.

Art. 13. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. In the event of partly-paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto, as well as the law of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine on holding companies.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed to a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed capital</i>	<i>Paid-in capital</i>	<i>Number of shares</i>
1. OLD COURT FINANCE LIMITED, prenamed	625,000.-	625,000.-	625
2. CASTLE GREEN INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, prenamed	<u>625,000.-</u>	<u>625,000.-</u>	<u>625</u>
Total:	1,250,000.-	1,250,000.-	1,250

Proof of such payments has been given to the undersigned notary so that the amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) is as of now available to the corporation.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 70,000.- Luxembourg francs.

General meeting of shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regulary constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditors at one.

1. The following persons are appointed director:

- Mr Mauro Puppo, tax consultant, residing in Monza (Italy).
- Mr Johan Dejans, director, residing in Steinfort.
- Mr Eric Vanderkerken, private employee, residing in Rumelange.

2. Has been appointed statutory auditor:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, with registered office in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

3. The address of the Corporation is set at L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of one year renewable.

5. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers up to the article 9 of the by-laws.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, civil names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. OLD COURT FINANCE LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola, ici représentée par Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Rumelange et Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant à B-Athus, en vertu d'une procuration leur délivrée le 1^{er} avril 1996;

2. CASTLE GREEN INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola, ici représentée par Monsieur Eric Vanderkerken, prénommé et Monsieur Gilles Jacquet prénommé, en vertu procuration leur délivrée le 1^{er} avril 1996.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de EUROTOUR 2000 S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ultérieurement.

Art. 3. Le capital autorisé est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 14.30 heures, et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six ans.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve atteindra dix pour cent (10 %) du capital social de la société tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaire</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1. OLD COURT FINANCE LIMITED, prénommée	625.000,-	625.000,-	625
2. CASTLE GREEN INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, prénommée	625.000,-	625.000,-	625
Total:	1.250.000,-	1.250.000,-	1.250

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de 70.000,- francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

1. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Mauro Puppo, tax consultant, demeurant à Monza (Italie).
- Monsieur Johan Dejans, directeur, demeurant à Steinfort.
- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Rumelange.

2. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

3. L'adresse de la société est fixée à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'une année, renouvelable.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Vanderkerken, G. Jacquet, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 1996, vol. 459, fol. 40, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 décembre 1996.

A. Lentz.

(45528/221/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

FONTAINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 27, avenue Monterey,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à Vlessart (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 27 novembre 1996;

2. ECOREAL S.A. société anonyme, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, représentée aux fins des présentes par Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Freylange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux.

Titre 1^{er}. - Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de FONTAINE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financière ainsi que l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiés.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à LUF 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions au porteur d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) par action.

Le capital autorisé est fixé à LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II. - Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. - Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financière et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., prédésignée, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	2.499
2. ECOREAL S.A., prédésignée, une action	1
Total: deux mille cinq cents actions	2.500

Toutes les actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de LUF 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an:

- a) Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Freylange (Belgique),
- b) Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
- c) Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm (Luxembourg).

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

Monsieur Christian Agata, employé privé, demeurant à Wecker (Luxembourg).

Troisième résolution

Exceptionnellement le premier mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de 1998.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Fasbender, M.-J. Reyter, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 94S, fol. 67, case 7. – Reçu 25.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

M. Thyès-Walch.

(45530/233/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

CHALLENGER REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.820.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 90, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Signature.

(45592/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

FIDESSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) SAMBA INVESTMENTS LIMITED, une société avec siège social à St. Peter Port, Guernsey GY1 3PE (Channel Islands),
- 2) DEREON LIMITED, une société avec siège social à St. Peter Port, Guernsey GY1 3PE (Channel Islands), ici représentées par Monsieur Stefan Arts, economic counsel, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Breda (Pays-Bas), le 29 novembre 1996.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps. Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué entre eux une société à responsabilité limitée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de FIDESSA, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la société consiste dans l'investissement de titres mobiliers et la gestion de ces investissements, le conseil et la prestation des services de conseil à un groupe limité à l'exclusion de toute prestation de gestion et de conseil au public et, en général, faire tout qui est censé être nécessaire ou utile en rapport avec les activités susmentionnées ainsi que participer et contrôler, collaborer et financer d'autres entreprises ainsi que la gestion d'autres entreprises.

Toutes les opérations susmentionnées sont exercées pour le propre compte de la société et du groupe susmentionné.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1) SAMBA INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
2) DEREON LIMITED, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250

Total: cinq cents parts sociales	500
--	-----

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à un tiers non-associé qu'après avoir été proposées préalablement aux associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée avec un préavis d'un mois au moins et tenue dans un délai de trois mois à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) à l'égard de la Société.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale annuelle.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1997.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-).

Assemblée constitutive des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Monsieur Frank Bergman, company directeur, demeurant à Dordrecht (Pays-Bas) et Monsieur Johannes Gerardus Hermanus Dercksen, company director, demeurant à Roosendaal (Pays-Bas), sont nommés gérants de la société et ont les pouvoirs les plus étendus pour engager par leur signature individuelle la société.

2) Le siège social de la société est établi à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Déclaration

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait que l'exploitation du commerce prévu dans le présent acte requiert l'attribution d'une autorisation d'établissement.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Traduction anglaise du texte français qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-ninth of November.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) SAMBA INVESTMENTS LIMITED, a company with registered office in St. Peter Port, Guernsey GY1 3PE (Channel Islands),

2) DEREON LIMITED, a company with registered office in St. Peter Port, Guernsey GY1 3PE (Channel Islands), all here represented by Mr Stefan Arts, economic counsel, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given in Breda (The Netherlands) on November 29th, 1996, said proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing persons, through their mandatory, have incorporated a limited liability company (société à responsabilité limitée), the Articles of which they have established as follows:

Art. 1. Between the present and following partners there is hereby formed a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on limited liability company (sociétés à responsabilité limitée), as amended, and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The company is incorporated under the name of FIDESSA, S.à r.l.

Art. 3. The object of the company is consists in investments in movable property and the management of these investments, the advisory and rending of services to a limited group excluding any management and advisory activity to the public and in general to do anything which is deemed to be necessary or useful in relation to the above-mentioned activities as well as to participate, control, co-operate and manage other companies.

All the above-mentioned operations will be exercised or are exercised for the own account of the company and their affiliated companies.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a common decision of the partners.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 6. The Company's capital is set at five hundred thousand Luxembourg francs (LUF 500,000.-), represented by five hundred (500) shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.

These shares have been subscribed to and paid in as follows:

1) SAMBA INVESTMENTS LIMITED, prenamed, two hundred and fifty shares	250
2) DEREON LIMITED, prenamed, two hundred and fifty shares	250
Total: five hundred shares	500

The persons appearing declare and acknowledge that each subscribed share has been fully paid up in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Art. 7. The shares shall be transferable among living persons. Should any shareholder desire to transfer its shares or a part of its shares in the Company, he must first offer them to the remaining partners of the Company. If no other partner wants to purchase the shares, they may be transferred to third parties.

Notwithstanding the above-mentioned, the shares shall be transferable because of death to non partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, right-holders or heirs of any partner are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers, either partners or not, appointed and removed by resolution of partners representing at least three quarters of the capital.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either partners or not.

The Company is validly bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. Resolutions are validly adopted when passed by partners representing more than half of the capital. However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are convened to a second meeting with at least thirty days notice which will be held within three months from the first meeting.

At this second meeting decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December in each year.

Art. 14. Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the Company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 15. Each partner may inspect at the Head Office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess may be distributed among the partners in accordance with the provisions below. However, the partners may decide, with the consent of the partners representing three quarters of the capital, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators upon agreement of the general meeting of partners, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 1997.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty thousand Luxembourg francs (LUF 50,000.-).

Constitutive meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:
 1) Mr Frank Bergman, company director, residing in Dordrecht (The Netherlands),
 2) Mr Johannes Gerardus Hermanus Dercksen, company director, residing in Roosendaal (The Netherlands),
 are named Company managers and are each vested with the broadest powers to commit the Company by their sole signature for all acts.

2) The Company shall have its registered office in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Statement

The undersigned notary has informed the appearer that the exercise of the precited object requires a previous authorization delivered by the competent organism.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in French followed by an English version; at the request of the same persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the persons appearing, said proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: S. Arts, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 94S, fol. 92, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

A. Schwachtgen.

(45531/230/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

ACTIV HOTEL-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.745.

Assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 1996

Il résulte des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 décembre de la société, que les organes se composent désormais comme suit:

Conseil d'Administration

- Monsieur Hermann Kunz, wohnhaft in Külz (D)
- Monsieur Steven Pitman, wohnhaft in Stadtbredimus (L)
- Monsieur Max Galowich, wohnhaft in Walfterdange (L).

Commissaire aux comptes

- LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Siège social

- Zone Industrielle L-5366 Munsbach.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Pour extrait conforme
ACTIV HOTEL-MANAGEMENT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45552/588/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 3.535.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Alexander J. Van Puijenbroek, administrateur de sociétés, demeurant à Poppel (Belgique), 108, Tilburgseweg,

ci-après désigné par «le comparant».

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- La société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 3.535, a été constituée suivant acte de Maître Charles Marie Emile Faber, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 avril 1939, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 52 du 10 mai 1939;

- Le capital social est fixé à trois millions huit cent mille (3.800.000,-) francs luxembourgeois, représenté par trois mille huit cents (3.800) actions d'une valeur de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune;

- Le comparant a acquis toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société;
 - Le comparant, détenant toutes les actions de la société, a déclaré au notaire instrumentant qu'il a décidé irrévocablement:
 - de dissoudre et de mettre la société en liquidation avec effet immédiat;
 - de désigner le comparant comme liquidateur;
 - Le comparant, en sa capacité de liquidateur de la société, déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de la société en liquidation ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'en conséquence l'activité de liquidation a été terminée, et que;
 - tous les actifs restants sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, lequel est investi ainsi de tout l'actif.
- Le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus.
- En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin, et est déclarée clôturée, la société ayant disparu et cessé d'exister.
 - Comme conséquence de ce qui précède, les trois mille huit cents (3.800) actions nominatives représentant le capital social de la société, ont été annulées par oblitération au registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.
 - Les livres et documents de la société seront conservés à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, pendant cinq ans. Pour les publications et les dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Van Puijenbroek, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 95S, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

R. Neuman.

(45599/226/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

A.G. FUER AUSBILDUNGSFORSCHUNG, Société Anonymet.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 8.931.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1996, vol. 487, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

Signature.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 1996

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig
- M. Walter Deutsch, commerçant, Bruxelles
- Mme Deutsch De Reys Gabrielle, épouse de M. Deutsch, Bruxelles.

Est nommée commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- FIDUCIAIRE KARTHEISER, Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

(45553/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1996.